République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trente mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.
Etait absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)
Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-038
Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif commune 2023

Madame la Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif 2023 dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ADOPTE le budget primitif « commune » 2023 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **1 292 783.24€**
- En section d'investissement à : **942 576.04 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire	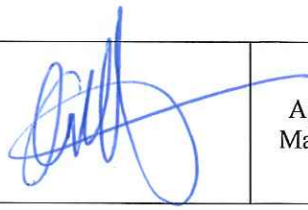	Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Publication ou notification du : 11 AVR. 2023
Publication site internet le : 11 AVR. 2023
Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023